

La CMEQ salue l'annonce d'un investissement de 250 M\$ pour la formation de la relève

Montréal, 21 août 2025 – Hydro-Québec et le ministère de l'Éducation (MÉQ) investiront conjointement 250 millions de dollars afin d'inciter davantage de jeunes à s'inscrire notamment au programme de formation en électricité (DEP) au sein des Centres de formation professionnelle.

« Il s'agit d'une excellente nouvelle qui à terme permettra à l'ensemble des entrepreneurs en électricité de bénéficier d'un plus large bassin de main-d'œuvre pour faire face aux nombreux projets de construction entre autres pour réaliser la transition énergétique du Québec. Nous attendons avec grand intérêt d'avoir plus de détails concernant cette initiative qui arrive à point », souligne Julie Senécal, vice-présidente exécutive et directrice générale de la Corporation des maîtres électriciens du Québec.

100 M\$ pour la formation de la relève en électricité

Hydro-Québec investira 100 millions de dollars pour augmenter la capacité de formation dans les deux métiers prioritaires que sont les électriciens et les monteurs de ligne et mettre en place des mesures d'attractivité pour encourager les inscriptions. Dans son communiqué la société d'État souligne qu'un soutien concret est également prévu pour favoriser l'accès des Premières Nations et des Inuit, afin qu'ils puissent participer pleinement, s'ils le souhaitent, à la transition énergétique.

De son côté, le ministère de l'Éducation investira environ 150 millions de dollars pour appuyer la formation dans d'autres métiers de la construction, tels que charpentier-menuisier, mécanicien de machinerie lourde, plombier et frigoriste. Ces investissements permettront notamment l'agrandissement des centres de formation et l'acquisition d'équipements spécialisés.

À propos de la CMEQ

Fondée en 1950 à la suite de l'adoption de la *Loi sur les maîtres électriciens*, la CMEQ a pour mission d'assurer la protection du public. À cette fin, elle vérifie et contrôle notamment la qualification de ses membres en vue de s'assurer de leur compétence, de leur probité et de leur solvabilité.

-30-

Source :

Danielle Dumas
CMEQ
514 738-2184, p. 232 ou 514 220-6045